



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 À 20H30**

L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt-quatre septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Eric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christian GHEZ, Anne GUINAMARD, Michel MOREAU, Elisabeth CHAPPEY, Dominique GERBERT, Christophe GOETHALS, Isabelle TRAPPIER, Pierre VEZY, Camilla BURG, Carla MARTINS, Thomas BATIGNE, Bertrand CHANZY, Christian PERROUD, Muriel MAZARS-FERRARONE, Jean-Marie CHAZAL

Absents ayant donné pouvoir conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

Florent BORON à Gilles STUDNIA
Anne HEINKELE à Sylvie SORMAIL
Capucine DESBOIS à Isabelle TRAPPIER
Agathe SCARDILLI à Karine DUBOIS
Marie-Pierre DRAIN à Bertrand CHANZY

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

Muriel DEGAVRE, Grégory DUTREVV

Secrétaire de séance : Christophe GOETHALS

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°42 : Fixation des tarifs applicables aux droits de voiries à l'occasion de la brocante annuelle

N°43 : Mission de coordination SPS concernant la restauration des façades de la Maison des Associations de Saint-Nom-la-Bretèche

N°44 : Contrat de cession présenté par la compagnie de l'éléphant pour sa prestation « maquillage de fête »



- N°45 : Convention de mise à disposition de deux parcelles sises sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche appartenant au domaine privé départemental
- N°46 : Spectacle de magie pour la fête de l'accueil de loisir de la maternelle
- N°47 : Contrat de cession présenté par l'association « Breaking Beats Clan » pour une animation musicale de la fête du village 2019
- N°48 : Attribution du marché de travaux relatif à la restauration des façades de la Maison des Associations – route de Saint-Germain
- N°49 : Contrat de cession présenté par la société Collectivision pour la location de deux DVD pour des diffusions publiques
- N°50 : Convention de mise à disposition de zones d'évolution de la piscine du Chesnay pour la pratique de la natation scolaire
- N°51 : Convention de prestation de service pour l'entretien des systèmes de ventilation et hottes des cuisines professionnelles – école élémentaire et école maternelle
- N°52 : Convention pour l'organisation d'un stage de formation générale BAFA
- N°53 : Convention relative à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche

Délibérations :

N° 2019-09/49 : Revalorisation des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} octobre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (1 ABSTENTION – MARIE-PIERRE DRAIN)

DECIDE de la revalorisation des loyers des logements communaux au 1^{er} octobre 2019 comme suit (loyers arrondis à l'euro le plus proche) :

Adresse du logement	Type	Loyer hors charges au 01/10/2018	Loyers actualisés au 01/10/2019	Loyers au 01/10/2019 (arrondi)
10 route de Saint Germain – logement N° 1	F2	649 €	658,90 €	659 €
10 route de Saint Germain - logement N° 2	F3	898 €	911,70 €	912 €
10 route de Saint Germain – logement N° 3	F2	734 €	745,20 €	745 €
10 route de Saint Germain - logement N° 4	F5	1 326 €	1346,24 €	1 346 €
10 route de Saint Germain – logement N° 5	F4	1 204 €	1 222,37 €	1 222 €
10 route de Saint Germain – logement N° 6	F2	663 €	673,11 €	673 €
9 route des deux croix – RDC droit	F3	796 €	808,15 €	808 €
9 route des deux croix – 1 ^{er} étage G	F3	765 €	776,68 €	777 €
9 route des deux croix – 1 ^{er} étage D	F4	918 €	932,01 €	932 €
4 place de l'Europe	F4	1 275 €	1 294,45 €	1 294 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	591 €	600,01 €	600 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	591 €	600,01 €	600 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F3	613 €	622,35 €	622 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F2	408 €	414,22 €	414 €
3 place Henri Hamel	F2	765 €	776,67 €	777 €
2bis avenue des Platanes, lot n° 155	F3	848 €	860,94 €	861 €
2bis avenue des Platanes, lot n° 156	F3	851 €	863,98 €	864 €

N° 2019-09/50 : Décision Modificative n°2 au Budget Principal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (1 ABSTENTION – MARIE-PIERRE DRAIN)

APROUVE la décision modificative numéro telle que détaillé :

VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE	DM n°2	2019
BUDGET COMMUNAL		

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6711 – Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		3 032,18 €		
TOTAL 67 : Charges exceptionnelles		3 032,18 €		
D-6358 – Autres droits		62 836,28 €		
TOTAL 63 – IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		62 836,28 €		
D-022 Dépenses imprévues	-116 879,00 €			
TOTAL D 022 Dépenses imprévues	-116 879,00 €			
D-023 – Virement à la section d'investissement		51 010,54 €		
TOTAL 023 – Virement à la section d'investissement		51 010,54 €		
Total FONCTIONNEMENT	-116 879,00 €	116 879,00 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
D-21318 – Autres bâtiments publics	-50 000,00 €			
D-2138 – Autres constructions	-20 000,00 €			
TOTAL 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-70 000,00 €			
D - 2313 – Constructions	0,00 €	116 057,00 €		
TOTAL 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	116 057,00 €		
R - 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			-4 953,54 €	
TOTAL 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			-4 953,54 €	
R - 021 – Virement de la section de fonctionnement				51 010,54 €
TOTAL 021 – Virement de la section de fonctionnement				51 010,54 €
Total INVESTISSEMENT	-70 000,00 €	116 057,00 €	-4 953,54 €	51 010,54 €

N° 2019-09/51 : Décision Modificative n°1 au Budget Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (1 CONTRE – MARIE-PIERRE DRAIN)

APROUVE la décision modificative numéro telle que détaillé :

VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE		DM n°1		2019	
BUDGET ASSAINISSEMENT					
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-61523 : Réseaux		16 022,08 €	0,00 €		
TOTAL 011 : Charges à caractère général	0,00 €	16 022,08 €	0,00 €		0,00 €
D-023 Virement à la section d'investissement	-16 022,08 €				
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	-16 022,08 €	0,00 €			
Total FONCTIONNEMENT	-16 022,08 €	16 022,08 €	0,00 €		0,00 €
INVESTISSEMENT					
R - 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €		6 022,08 €
TOTAL 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €		6 022,08 €
R - 021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €		-16 022,08 €		
TOTAL 021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €		-16 022,08 €		0,00 €
R - 2315 – Installations, matériel et outillage techni	-10 000,00 €				
TOTAL 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	-10 000,00 €		0,00 €		0,00 €
Total INVESTISSEMENT	-10 000,00 €	0,00 €	-16 022,08 €		6 022,08 €

N° 2019-09/52 : Subvention au collège Jean Monnet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE d'allouer pour l'année 2019, le montant de 700€ au collège Jean Monnet.

DÉCIDE que la dépense sera imputée sur le budget communal de l'exercice correspondant.

N° 2019-09/53 : Tarif jeunesse à partir du 1^{er} janvier 2020

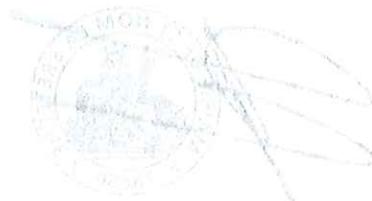
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer le montant de la cotisation annuelle à 25€ à partir du 1^{er} janvier 2020.



N° 2019-09/54 : Obligation de contrôle de conformité du raccordement des locaux au réseau d'assainissement collectif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieures des eaux usées ainsi que de leur raccordement au réseau à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier ou prise à bail commercial.

PRECISE que ce contrôle sera réalisé aux frais du demandeur par une entreprise qu'il aura choisie ayant des compétences dans les contrôles et diagnostics d'assainissement ou agréée à cet effet.

N° 2019-09/55 : Convention avec Orange dévoiement et enfouissement des réseaux – chantier rue Charles de Gaulle

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention avec Orange relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques sur la rue Charles de Gaulle (n°1 au n°57 et n°2 au 68) sur la commune de saint Nom la Bretèche.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2019-09/56 : Rapport annuel SIAEP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2018 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP).

N° 2019-09/57 : Rapport annuel SIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2018 du Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisation, de gestion du parc automobiles desservant la gare ferroviaire de Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly (SIERE).

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 25 septembre 2019

Affiché le 26 septembre 2019.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Maulay
Gilles STUDNIA

